

Présents dans six disciplines,
les Diables-Rouges comptent
déjà quatre médailles



Ministère en charge du commerce et des approvisionnements

Augmentation du prix de la bière: Alphonse Claude N'Silou devant un choix cornélien



Des nuits sont aujourd'hui blanchies au Ministère du commerce, pour trouver ce que l'on peut appeler, la «solution du moindre mal», pour ne pas voir les cimenteries et les brasseries fermer dans notre pays.



M.r (Mouvement républicain)



L'élection du président du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest contestée

Melaine Destin Gavet pendant la
conférence de presse.



Commune d'Oyo (Département de la Cuvette)

Un colloque international,
Cielbo, en mémoire d'Edith
Lucie Bongo-Ondimba



Makélékélé, premier arrondissement de Brazzaville

Au moins cinq morts au
Commissariat central de police
de l'Angola-Libre



Commentaire

Assemblée nationale: y aura-t-il une affaire Aimé Hydevert Mouagni?

Député de la majorité présidentielle élu dans la première circonscription de Moundou, le quatrième arrondissement de Brazzaville, et président de son parti, le C.p.r (Club perspectives et réalité), Aimé Hydevert Mouagni, membre de la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale, a fait le buzz, depuis la semaine dernière, dans les réseaux sociaux congolais, par la diffusion d'une conversation téléphonique dans laquelle il s'en prend, dans un langage vulgaire, au ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, au commandant des forces de police, le général de police de deuxième classe Jean-François Ndengué, tout en faisant des révélations sur le pouvoir. Une source non identifiée indique qu'il serait dans le viseur de la C.i.d (Centrale d'intelligence et de documentation), qui aurait reçu comme consigne de ne pas le laisser sortir du territoire national. Y aura-t-il une procédure judiciaire engagée contre lui, à la suite de ses propos facilement qualifiables de diffamatoires à l'égard des deux personnalités et du pouvoir? Pour l'instant, le député a adopté une posture cherchant à justifier ses propos, sans les regretter.



Aimé Hydevert Mouagni.

Les réseaux sociaux (de leurs noms propres) ou médias sociaux (considérés comme moyens de communication sociale), nés de l'Internet qui est lui-même un moyen de communication, constituent la dernière catégorie de moyens de communication de masse, après la presse écrite, la radio, la télévision et l'Internet. Seulement, ils ont une caractéristique spécifique: ils sont sans filtre profes-

sionnel. N'importe qui, à n'importe quel moment et de n'importe quel lieu, peut diffuser ce qu'il veut, parfois dans l'anonymat total. Un anonymat en réalité relatif. Car, le langage binaire, à la base de l'informatique, est des plus traçables et localisables. Ce n'est qu'un problème de technologie. Voilà le danger des réseaux sociaux comme moyens de communication de masse. Ainsi, une conversation télé-

phonique, dans un contexte privé, peut se retrouver sur la place publique, à travers les réseaux sociaux. C'est ce qui est arrivé à l'élue de la première circonscription de Moundou. Dans une conversation avec un frère, il aborde les questions de sécurité publique, de son propre engagement dans des actions qui ont créé, selon lui, les conditions de renversement du Président Pascal Lissouba, des chan-

gements au sein de l'appareil sécuritaire à commencer par le ministre de l'intérieur, des manigances contre le général Jean-Marie Michel Mokoko pour le faire arrêter, etc. Curieusement, la conversation semble être enregistrée par lui-même, car dans l'enregistrement, la voix de son correspondant se fait entendre à travers le haut-parleur du téléphone, tandis que la sienne est directe. Ce qui suppose que l'appareil enregistreur est le sien. Non

seulement la conversation est enregistrée, mais encore elle est partagée à travers WhatsApp, une application qui permet l'échange facile et rapide de fichiers de toutes natures (texte, document, image, audio et vidéo) et où se constituent des plateformes d'échange. Rien d'étonnant qu'ensuite, les médias en ligne s'en soient emparés, eu égard au caractère sensationnel des propos tenus par le député, pour en faire un scoop. En un rien de temps, les pro-

pos du député Mouagni ont fait le buzz des réseaux sociaux congolais, dans la semaine du lundi 4 mars. C'est tellement curieux d'entendre un parlementaire tenir des jugements d'une telle bassesse, dans un langage vulgaire, sur la vie privée d'une personnalité, en se fondant simplement sur des audios et autres vidéos balancés dans les réseaux sociaux. Le président du C.p.r a, ensuite, enchaîné d'autres audios et vidéos pour tenter de s'expliquer, relativiser la gravité de ses propos et les assumer, mais le mal est déjà fait et il est profond. Il ne serait pas étonnant d'apprendre qu'il soit entendu par la Commission défense et sécurité dirigée par le député Henri Zoniaba Ayimessone. Et par la suite, si les personnalités mises en cause, à savoir le ministre de l'intérieur et le commandant des forces de police, souhaitent porter plainte contre lui, pour diffamation, cela peut conduire l'assemblée nationale à le dépouiller de son immunité parlementaire, pour être présenté à la justice. Comme quoi, avant de parler, il faut savoir retourner sa langue sept fois soixante-dix-sept fois et c'est la bible qui le dit.

Urbain NZABANI

Mars, mois de la femme

Un programme d'expositions, de films et de conférences à Brazzaville

Le mois de mars, consacré aux droits de la femme dans le monde suit son cours et la ville de Brazzaville propose des initiatives culturelles au public. Certaines spectacles et rendez-vous culturels, gratuits et payants tournent autour du thème relatif à la journée internationale des droits des femmes. Des expositions, des conférences et films de styles différents abondent.

Dans le cadre d'un programme plus large qui se déroule au cours de ce mois de mars, dédié à la femme, la ville de Brazzaville inclut des propositions culturelles de toutes sortes. Parmi les plus remarquables, il y a l'exposition «Ephémère» de Jussie Nsana à l'I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville, du 7 au 31 mars. De plus, la projection, lundi 25 mars, en avant-première du film congolais «Insta», écrit par Manel Bayonne et réalisé par Rodrigue Ngolo, à l'I.f.c de Brazzaville et une conférence sur «la participation ou l'implication des femmes dans les métiers verts, pour une protection efficace de l'environnement au Congo», animé samedi 30 mars, au même endroit, par l'entre-



La couverture de l'exposition.

preneur environnemental, Jédela Koubanza.

Expositions

En ce mois de la femme, l'I.f.c de Brazzaville présente un cycle d'activités avec une perspective de genre comme le vernissage

de l'exposition «Ephémère». Elle se divise en deux parties distinctes: d'une part, des planches et illustrations nommées «BulleZine» offrant des historiettes humoristiques sur la vie quotidienne, et d'autre part, une série de vingt tableaux com-



La couverture du film, Insta.

binant peinture et collage. L'entrée est gratuite.

Cinéma

Dans la salle Savorgnan de Brazza de l'Institut français du Congo, sera projeté samedi 23 mars, le film «Insta» qui relate l'histoire d'une



jeune fille, Sisi, âgée de 25 ans et qui décide de miser sur sa beauté, afin de devenir la star qu'elle a toujours rêvé d'être. Un choix de la vie qui lui sera fatal dans un monde où l'Internet est devenu, pour certain, un moyen rapide pour gagner sa vie. L'entrée au spectacle

se fait sous réservation et conditionné à 5000 frs Cfa.

Conférence

La conférence sur «la participation ou l'implication des femmes dans les métiers verts pour une protection efficace de l'environnement au Congo» qui se tiendra

dans le hall de l'I.f.c de Brazzaville, repose sur l'importance, pour les femmes, de se lancer dans les métiers révolutionnaires de l'environnement, secteur promoteur d'emplois actuellement. L'entrée est libre.

Roland KOULOUNGOU

Commentaire

Augmentation du prix de la bière: Alphonse Claude N'Silou devant un choix cornélien

La logique économique voudrait que les prix évoluent normalement, parce que les prix des intrants dans la fabrication d'un produit évoluent du fait du marché et aussi du fait qu'à l'international, les choses bougent énormément. C'est le cas du pain qui est fabriqué à partir du blé. Les deux plus grands producteurs de blé au monde, la Russie et l'Ukraine, étant en guerre, le prix du blé a flambé au niveau international. Le Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation, qui a la responsabilité des prix, a trouvé des mesures de compensation avec les minotiers qui produisent de la farine, pour maintenir le prix actuel du pain. Mais, ces mesures n'ont plus été suffisantes pour deux produits: le ciment et la bière.

Accepter l'augmentation des prix du ciment et des boissons dont la bière ou voir les cimenteries et les brasseries fermer: le Ministère du commerce est, aujourd'hui, confronté à des choix très difficiles. Des nuits sont aujourd'hui blanchies au Ministère du commerce, pour trouver ce que l'on peut appeler, la «solution du moindre mal», pour ne pas voir les cimenteries et les brasseries fermer dans notre pays.

Il y a quelques jours, un compromis a été trouvé avec les cimenteries qui ont accepté une légère augmentation du prix du ciment, à un niveau permettant de ne pas étouffer les consommateurs. Le prix actuel augmenté du ciment reste malgré tout le plus



Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou.

bas de la sous-région, par rapport aux pays comme la RD Congo, l'Angola, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Cameroun et la Centrafrique.

Concernant les prix des boissons dont la bière,

les nuits continuent d'être blanchies au Ministère du commerce, avec les deux principales brasseries qui risquent de fermer, si une solution à l'instar des cimenteries, n'est pas trouvée dans les tout prochains

jours. Les équipes des prix du Ministère du commerce blanchissent les nuits avec les brasseurs, pour tenter de trouver une solution de compromis de nature à soulager en même temps les brasseries et les consommateurs. Il faut reconnaître que le prix actuel de la bière au Congo est le plus bas de la sous-région.

Choix très difficile pour le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce des approvisionnements et de la consommation, qui s'est toujours opposé à toute augmentation des prix des produits de base, dont la bière. Accepter la fermeture des brasseries ou accepter l'augmentation du prix de la bière? Voilà le choix cornélien devant lequel le ministre en charge du commerce se retrouve, entre le sentiment d'affection des populations dont il se soucie du pouvoir d'achat et le devoir d'homme d'Etat qui le condamne à ne pas laisser les brasseries fermer au risque de perdre des emplois.

Narcisse MAVOUNGOU

Makélékélé, premier arrondissement de Brazzaville

Au moins cinq morts au Commissariat central de police de l'Angola-Libre

Des morts au Commissariat central de police Angola-Libre de Makélékélé, à Brazzaville. C'est la nouvelle qui s'est répandue dans la matinée du lundi 11 mars 2024, dans les quartiers alentours, provoquant un attroupement devant ce commissariat de police, par une foule stupéfaite. On aurait compté déjà cinq morts parmi les jeunes enfermés dans la cellule de garde-à-vue de ce commissariat. Mais, au sein des populations, l'on parle d'un nombre plus important. Du côté de la police, l'on avance qu'une bagarre ayant éclaté dans la cellule, serait à l'origine de ces décès.

Selon des témoins, c'est depuis la nuit du dimanche 10 mars, à partir de 22h, que les jeunes détenus dans la cellule du commissariat de police de l'Angola-Libre commençaient à crier, pour attirer l'attention des policiers, sur leurs conditions de détention. Y avait-il une bagarre ou les détenus étouffaient-ils, car étant en surnombre dans la cellule? Apparemment, il n'y a pas eu de réaction du côté des policiers de service, cette nuit-là. Le matin du lundi 10 mars, en ouvrant la cellule, les policiers sont tombés sur un constat accablant: des détenus dans le coma, alors qu'il y avait déjà mort d'homme.



Un groupe de policiers.

Les services des sapeurs-pompiers ont été appelés d'urgence. Certains détenus ont été réanimés sur

place, alors que d'autres ont été évacués dans les hôpitaux. Vers 9h, on parlait déjà de cinq morts.

Après le scandale du Commissariat de police de Chacona, au Quartier Mpila, qui avait fait 13 morts en juillet 2018, des gens sont encore morts dans une cellule de police. Dans la lutte contre le phénomène de banditisme appelé «bébés noirs», de nombreux jeunes sont arrêtés. Les prisons sont en surpopulation à Brazzaville. D'où la tendance à garder les prévenus dans les cellules de police qui sont aussi surchargées. Les centres de rééducation que le gouvernement a fait construire ne sont toujours pas encore prêts pour accueillir leurs pensionnés. D'où ces drames dans les cellules de police, où les détenus sont en surnombre et ne sont pas nourris régulièrement. Mais, cela ne saurait constituer une excuse pour l'Etat de faire périr des vies humaines de la sorte. Seule, une enquête pourra déterminer les conditions exactes où ces gens ont péri entre les mains de la police.

Narcisse MAVOUNGOU

Editorial

Quelle politique pénitentiaire?

Cinq morts dans une cellule de garde-à-vue de la police, à Brazzaville. Un drame déjà vécu en 2018 dans la capitale et même à Pointe-Noire. Quelle leçon le gouvernement avait-il tiré de la situation tragique du commissariat de police de Chacona où 13 jeunes placés en garde-à-vue périrent par étouffement, suscitant l'indignation générale jusqu'en dehors des frontières? Six policiers furent jugés, les familles dédommagées vaille que vaille et on tourna la page. Qu'est-ce qui a changé dans la politique carcérale du gouvernement? Voilà qu'on revit la même chose, six ans après. Depuis qu'on lutte contre le phénomène de criminalité de groupe, à partir des années 90, a surgi la problématique de la surpopulation carcérale. En réalité, c'est un mal chronique depuis pratiquement l'indépendance du pays. La population incarcérée augmente d'année en année et les établissements pénitentiaires, construits pour la plupart pendant la période coloniale, sont non seulement surchargés, mais encore soumis à la dégradation, par manque d'entretien et de réhabilitation. Ce sont les O.n.gs de défense des droits de l'homme qui, par leurs rapports critiques et indignés, poussent les pouvoirs publics à agir, pour réhabiliter une prison ici ou là. Dans la politique de développement national, il n'y a pas que les routes, les écoles, les hôpitaux, etc. à construire. Il faut aussi construire des prisons. Ce ne sont pas des maisons pour faire du mal aux gens, en les confinant au seul rôle de lieu de punition. En principe, elles ont en premier lieu une vocation rééducative. Punir, dissuader, rééduquer, former, accompagner pour la réintégration sociale constituent, dans une société moderne tournée vers le progrès, les missions fondamentales que l'Etat assigne à un établissement pénitentiaire et même à des établissements spécialisés comme les centres de rééducation.

Avec des maisons d'arrêt suroccupées, il est apparu dans notre pays une politique non assumée de confier à la police et à la gendarmerie, la mission de garder dans leurs cellules, des prévenus en mandat de dépôt qui passent six mois, un an voire plus dans ces geôles qui n'ont pas cette vocation. Là aussi, les cellules de détention sont surchargées. Les gens y sont enfermés souvent dans des conditions dégradantes pour la dignité humaine, que les organisations de la société civile ne manquent pas de dénoncer de temps à autre.

L'Etat n'a pas pour vocation de se venger contre des vies humaines fussent-elles des bébés noirs. Respecter la dignité humaine, comme le recommande si bien notre Constitution, même pour les citoyens présumés auteurs de crimes abominables comme ces fameux bébés noirs qui tuent à la machette, ne veut pas dire les encourager dans leur égarement. Tout est dans la politique pénitentiaire qu'un pays met en œuvre. On ne peut pas lutter contre la criminalité des bandits appelés bébés noirs, si on n'a pas des prisons capables de leur faire subir des peines de privation de liberté de longue durée et même des perpétuités, la peine de mort ayant été abolie. L'emprisonnement protège la société des citoyens qui basculent dans le crime.

Notre drame et tout le monde le sait, c'est que les bandits arrêtés, même quand ils sont condamnés par la justice, retrouvent la liberté, six mois, un, deux ou trois ans plus tard. De telle sorte qu'ils reprennent leurs actes de banditisme, défiant les forces de l'ordre, au grand dam de la société qui est en train de subir une insécurité qu'on n'arrive pas à éradiquer. C'est ainsi qu'un bandit bébé noir s'est surnommé Aller-Retour, parce que, quand on l'envoyait à la Maison d'arrêt, il finissait toujours par sortir et reprendre ses actes de banditisme. Jusqu'au jour où, après avoir commis deux meurtres, la population, excédée, lui a fait subir la justice populaire, pour un voyage sans retour. Ça s'est passé à Gombo. Est-ce cela que le gouvernement veut comme politique pénitentiaire?

L'HORIZON AFRICAIN

M.r (Mouvement républicain)

L'élection du président du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest contestée

Dans une conférence de presse tenue, lundi 11 mars 2024, au siège de son parti situé au Quartier Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville, Melaine Destin Gavet Elengo, président du M.r (Mouvement républicain) (opposition), a dénoncé l'attitude du ministre Aimé Ange Wilfried Bininga qui, selon lui, aurait fait séquestrer, le mercredi 6 mars dernier, jour du vote du bureau du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, à Ewo, son conseiller, Frunovy Minorve Omesse Lekebe, l'empêchant de participer au vote où il était candidat au poste de président du conseil. Il a exigé que l'élection du conseiller Abouri Ndam, candidat du P.c.t (Parti congolais du travail), à la présidence du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, soit annulée et que le ministre Bininga, qui est du P.c.t, soit démis du gouvernement, pour avoir commandité «un acte anti-constitutionnel et anti-démocratique» et fait usage de «trafic d'influence et d'abus de pouvoir» contre le candidat du M.r.

Dans son propos liminaire, le président du M.r a expliqué que sa conférence de presse était pour «rendre public un certain nombre d'éléments concernant le déroulement de l'élection du nouveau président du bureau du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, qui a eu lieu le 6 mars 2024, à Ewo». En effet, son parti avait présenté un candidat au poste de président du Conseil départemental. Il s'agit du distingué conseiller Frunovy Minorve Omesse Lekebe. «Notre candidat avait donc bénéficié d'un accompagnement multiforme de la part du parti, entre autres la présence d'une délégation conduite par le compagnon Bonheur Ray Louis Destin Moumbélo, porte-parole adjoint du parti», a-t-il précisé.

Malheureusement, le candidat du M.r n'a pas pu prendre part au vote, parce qu'il avait été séquestré dans une chambre d'hôtel, à Ewo, par un collaborateur du ministre Bininga, après avoir refusé la proposition de ce dernier qui lui demandait de retirer sa candidature, au profit du candidat du P.c.t. «Les faits reprochés au ministre Bininga se sont déroulés le mercredi 6 mars 2024, entre 12h et 15h. Le scrutin avait bel et bien eu lieu, mais sans la participation de notre candidat. La direction du parti était restée sans nouvelle ni de la part de notre candidat ni de notre délégation, jusqu'aux environs de 17h, heure à laquelle le secrétariat exécutif du Mouvement républicain venait d'avoir les premières nouvelles officielles de la part du représentant de la délégation du parti, le compagnon Bonheur Ray Louis Destin Moumbélo. A notre grande stupéfaction, le candidat du camp adverse avait remporté l'élection. Et c'est plus tard dans la soirée, aux environs de 22h, que le secrétariat exécutif du Mouvement républicain en a eu un compte-rendu de la part de notre candidat», a expliqué Melaine Destin Gavet Elengo. Que s'était-il passé? Selon le président du M.r, le mercredi 6 mars, «aux alentours de 11h du matin, quelques heures avant la tenue du scrutin, notre candidat, le compagnon Frunovy Mirmove Omesse



Melaine Destin Gavet.

Lekebe, a reçu un appel téléphonique de la part du ministre de la justice, Monsieur Aimé Ange Wilfrid Bininga. Au cours de cet échange téléphonique, le ministre de la justice lui a parlé en langue maternelle, tout en lui demandant d'aller le rencontrer à la mairie d'Ewo. Chose que notre candidat a faite, sans en avoir préalablement informé la hiérarchie du Mouvement républicain et donc sans l'accord du parti. Car, quelques instants plus tard, notre candidat s'est rendu au lieu du rendez-vous où il s'est entretenu en tête-à-tête avec le ministre de la justice, dans le bureau du maire d'Ewo, pendant que, dans l'autre pièce, il y avait les députés et sénateurs du P.c.t. Durant leur premier entretien, le ministre de la justice s'est exclamé, en lui disant: «Petit, est-ce que tu as besoin de faire ça? Va dans la salle et retire ta candidature, en faveur de celle du candidat du P.c.t, et ne te présente pas lors de cette élection. Et notre candidat a rappelé au ministre de la justice qu'ils ont la majorité des conseillers, pourquoi aurait-il peur de sa candidature? Et ce dernier lui a répondu qu'il ne voudrait prendre aucun risque, car on ne sait jamais. De là, un collaborateur du ministre de la justice est venu l'appeler. En quittant, le ministre de la justice a précipitamment dit à notre candidat d'attendre le coup de fil d'un de ses collaborateurs, pour une autre rencontre, juste avant l'heure du vote, autour des bâtiments du Conseil départemental.

Notre candidat s'est de nouveau rendu au lieu de la rencontre, toujours à l'insu

le collaborateur du ministre de la justice a fermé la porte à clef, sans l'accord de notre candidat. Hélas, notre candidat, le compagnon Frunovy Mirmove Omesse Lekebe, est resté enfermé dans cette chambre d'hôtel, de midi à peu près jusqu'aux environs de 15h. Et soudain, réapparut le fameux collaborateur du ministre de la justice devant la porte de la chambre d'hôtel où le candidat du M.r est resté prisonnier.

Le président du M.r a tiré la conclusion suivante: «Au regard de tout ce qui précède; de ce que tout le monde ici présent pourrait qualifier d'acte de séquestration à l'endroit de notre candidat, le compagnon Frunovy Mirmove Omesse Lekebe, un acte anti-constitutionnel, un acte anti-démocratique, trafic d'influence et d'abus de pouvoir de la part du ministre de la justice»; «vu la gravité des faits précédemment mentionnés, le M.r demande l'annulation de l'élection du président du bureau du Conseil départe-



Le Président du M.r (à dr.) avec son secrétaire général du parti

mental de la Cuvette-Ouest. Le M.r portera plainte contre le ministre de la justice, pour avoir commandité une séquestration pour empêcher notre candidat d'être présent dans la salle, au moment du vote. Il saisira toutes les institutions de la République, pour préjudice physique et moral causé et il saisira la justice internationale pour une enquête indépendante», a promis Melaine Destin Gavet Elengo. Répondant aux préoccupations des journalistes, le président du M.r a indiqué qu'il est convaincu de la véracité des faits de séquestration, racontés par son candidat et le délégué de son parti. «Pourquoi le ministre Bininga avait-il peur, étant donné que le P.c.t est majoritaire au conseil et que sa victoire serait assurée d'office?», s'est-il interrogé. Pour lui, «le ministre Bininga doit répondre de ses actes et le nouveau président élu doit démissionner».

ment de la Cuvette-Ouest. Le M.r portera plainte contre le ministre de la justice, pour avoir commandité une séquestration pour empêcher notre candidat d'être présent dans la salle, au moment du vote. Il saisira toutes les institutions de la République, pour préjudice physique et moral causé et il saisira la justice internationale pour une enquête indépendante», a promis Melaine Destin Gavet Elengo. Répondant aux préoccupations des journalistes, le président du M.r a indiqué qu'il est convaincu de la véracité des faits de séquestration, racontés par son candidat et le délégué de son parti. «Pourquoi le ministre Bininga avait-il peur, étant donné que le P.c.t est majoritaire au conseil et que sa victoire serait assurée d'office?», s'est-il interrogé. Pour lui, «le ministre Bininga doit répondre de ses actes et le nouveau président élu doit démissionner».

Propos recueillis par
Chrysostome
FOUCK ZONZEKA

PROPOS D'ÉTAPE

Institutions comme vertus partagées

Est-ce l'effet de la fête? C'est possible, puisqu'à défaut de réfléchir sur les droits des femmes, la journée a été plutôt festive. La suite, c'est la muse qui fait défaut à Prométhée, pour une nouvelle étape. Alors, il prend un livre au hasard et tombe sur ceci: «Mais, pour être opératif, le charisme de l'Etat doit être incarné; par des institutions, des organes et des hommes orientés progrès. Ce sont ces trois leviers qui transforment la représentation symbolique de l'Etat en force, c'est-à-dire en puissance d'actions transformatrices. North définit les institutions comme étant «les règles du jeu dans une société, ou plus formellement, ce sont les contraintes humainement conçues qui déterminent les interactions humaines. Par conséquent, les institutions structurent les incitations dans les échanges humains, aussi bien dans le domaine politique, économique et social. Par ailleurs, les institutions ont pour nature de réduire l'incertitude dans la vie de tous les jours». Il s'agit, sur le plan formel, «des contrats, règles politiques, juridiques et économiques écrits, explicites et dont l'exécution devrait être assurée par une entité, généralement l'Etat ou ses administrations». Il s'agit notamment de la garantie des droits de propriété, du bon fonctionnement des mécanismes du marché, de la sécurité des échanges, du respect du droit, de l'autorité de l'Etat, de l'intégrité des administrations, des mécanismes de représentation populaire, des comportements civiques, du degré de confiance et de l'éthique. S'ajoutent à cela les institutions informelles telles que les normes comportementales et les règles de la coutume».

On se pose des questions sur le mal africain. On s'interroge sur l'incapacité de l'Afrique à surmonter les principaux défis à son émergence. Depuis plus de 60 ans, aucun progrès significatif n'a été réalisé; au contraire, on recule sur certains acquis des indépendances. L'une des explications réside dans le grand écart institutionnel entre ce qui se fait et ce qui devrait être fait. Tant que l'Afrique ne donnera pas de sens aux institutions telles que décrites plus haut, elle ne saura prétendre au développement.

Dans les pays où les règles politiques ne sont pas respectées, où les contrats n'engagent que ceux qui y croient, où l'intégrité de l'administration est une chimère, où l'impunité est érigée en dogme et où l'éthique a longtemps disparu, il n'y a aucun espoir de réaliser le saut qualitatif, d'effectuer la transition vers le développement. Lorsque la croyance aux institutions n'est pas la vertu la plus partagée, il est illusoire de penser pouvoir construire un avenir meilleur par accretion des politiques économiques.

Prométhée

Université Marien Nguabi

Décès du professeur émérite Samuel Nzingoula

C'est par un message succinct que le prof Alexis Elira Dokekias, médecin hématologue, président du Comité de direction de l'Hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire, qui dirige le Centre national de référence de la drépanocytose Antoinette Sassou-Nguesso, a annoncé le décès, lundi 11 mars 2024, au Maroc, du professeur émérite de pédiatrie, Samuel Nzingoula, des suites de maladie. Le professeur Nzingoula a exercé plusieurs fonctions dans le monde de la santé, en dehors de sa carrière d'enseignant à l'Université Marien Nguabi. Il a été,



entre autres, président du Comité national des experts de la poliomyélite, coordonnateur de la Chaîne de l'Espoir.

Sénat: séance de questions orales au gouvernement

Anatole Collinet Makosso s'engage pour la redynamisation du sport

La séance de questions orales avec débat au gouvernement au sénat s'est tenue le vendredi 7 mars 2024, au Palais du parlement, à Brazzaville, sous le patronage du président de cette institution constitutionnelle, Pierre Ngolo. Plusieurs questions d'ordre économique, éducatif, sécuritaire et sportif ont été posées aux membres du gouvernement. A cette occasion, Anatole Collinet Makosso, Premier ministre chef du gouvernement, accompagné de quelques ministres, a promis de contribuer à la redynamisation du secteur sportif national. Le Premier ministre a aussi mis en garde les occupants anarchiques du domaine public et des logements administratifs de l'Etat au quartier Cité des 17, à Mfilou, le 7^{ème} arrondissement de Brazzaville.

Ces dernières années, les prestations des différentes sélections nationales des Diables-Rouges, surtout au football, sont généralement marquées par des contreperformances fortement décevantes pour le public congolais. Des résultats d'ailleurs qualifiés récemment de mitigés par le Président de la République, devant le parlement réuni en congrès. Ce qui préoccupe évidemment les parlementaires.

En effet, répondant à une question posée à ce sujet par le vénérable Victor Fouty, le Anatole Collinet Makosso, qui a rassuré que le sport fait partie des priorités du gouvernement, a promis aux vénérables sénateurs de tout mettre en œuvre pour redorer le blason du sport national. Et, cela passe, entre autres, par la relance du sport scolaire et universitaire, à travers la restructuration et la redynamisation des associations sportives au sein des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national; l'organisation des jeux départe-



Le Premier ministre chef du gouvernement Anatole Collinet Makosso.



Pierre Ngolo, président du sénat

tements du sport scolaire et universitaire; la réforme de l'O.n.s.u (Office national du sport scolaire et universitaire); la mise en place d'un organe d'appui au sport scolaire et universitaire, dont la vocation essentielle est de superviser l'activité des associations et fédérations sportives scolaire et universitaire.

Concernant les inciviques qui occupent anarchiquement le domaine public de l'Etat au

Quartier Cité des 17, question posée par le vénérable Jean-Rodrigue Mvouma, le Premier ministre a rassuré que ces citoyens inciviques seront déguerpis, car la loi reste loi. «Tous ceux qui occupent anarchiquement les sites de l'Etat et les logements administratifs de l'Etat ainsi que les zones mises en défens seront déguerpis, sans autres formes procès. Que ces compatriotes le sachent

et qu'ils libèrent déjà les lieux par eux-mêmes. Sinon, ils rencontreront la rigueur de la loi», a-t-il prévenu.

A propos de la pénurie d'eau courante et des coupures intempestives d'électricité, le ministre de l'énergie et de l'hydraulique, Emile Ouosso, a tenté de rassurer que tout est mis en œuvre pour remédier à cette situation. «Nous allons toujours travailler dans le sens des aspirations de nos populations», a-t-il fait savoir. Il a, par ailleurs, déploré l'incivisme de certains citoyens qui ont dégradé 2.865 points d'eau installés dans le pays, dans le cadre du Projet Eau pour tous. Mais à ce jour, seulement 85 ont été réparés, notamment dans les Départements du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza. Emile Ouosso a sollicité, pour l'an 2025, un budget conséquent pour la réhabilitation de ces forages, vitaux pour les populations rurales.

Dans son mot de clôture, le président du sénat, Pierre Ngolo, a appelé les sénateurs à agir aux côtés du gouvernement, afin que «le Congo retrouve sa renommée de pays de paix où chacun devrait vivre en paix, chez lui ou dans la rue». Allusion faite au phénomène de délinquance juvénile communément appelé «Bébés noirs» que le gouvernement a promis d'éradiquer.

Hervé EKIRONO

Commune d'Oyo (Département de la Cuvette)

Un colloque international, Cielbo, en mémoire d'Edith Lucie Bongo-Ondimba

En collaboration avec la Felbo (Fondation Edith Lucie Bongo-Ondimba) et d'autres partenaires, la Primature a organisé, le mercredi 13 mars 2024, dans la salle Canal+ d'Oyo, commune du Département de la Cuvette, un colloque international sur la docteure Edith Lucie Bongo-Ondimba, fille aînée du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, et ancienne épouse de feu le Président Omar Bongo-Ondimba du Gabon. La cérémonie d'ouverture de ce colloque, baptisé Cielbo, sera patronnée par la Première dame, Antoinette Sassou-Nguesso, en présence du Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, des membres du gouvernement et des personnalités africaines dont des premières dames.



Mme Edith Lucie Bongo Ondimba.

Le 14 mars est le jour du triste anniversaire de la disparition, en 2009, de Mme Edith Lucie Bongo-Ondimba, à l'âge de 45 ans, des suites de maladie. Fille aînée du Président Denis Sassou-Nguesso et de sa première épouse, Mme Marie-Claire Dirat, elle aurait eu ses 60 ans en 2024. Arrachée de ce monde, à fleur d'âge, elle a marqué son époque par le témoignage de sa vie et ses œuvres sociales.

Edith Lucie Sassou Guesseau, de son nom de naissance, a fait tout son cursus scolaire à Brazzaville, ville où elle est née un certain 10 mars 1964. Pour ses études supérieures, elle va s'inscrire, en 1982, à l'I.n.s.sa (Institut national des sciences de la santé) de Brazzaville, alors que son père est au pouvoir depuis trois ans. Elle refusa en effet de bénéficier d'une bourse d'études à l'étranger, voulant s'assurer un avenir par ses propres efforts, comme nombre de ses compatriotes. Ce qui lui permettra de mieux connaître son pays.

Munie d'un doctorat en médecine, après une thèse sur les maladies infantiles soutenue en 1989, elle commence à exercer sa profession à Brazzaville. Le destin l'emmène à quitter son pays tant aimé, pour devenir première dame du Gabon, en août 1990, étant devenue l'épouse du Chef d'Etat de ce pays voisin. Un grand défi pour elle, car étrangère, elle est vue de prime abord, par les nationaux, comme celle qui a pris la place d'une Gabonaise. De par sa façon d'être, ses relations avec les populations et surtout ses œuvres humanitaires dans son pays d'adoption, elle sera vite adulée comme Première dame. En 1996, elle crée la Fondation horizons nouveaux, qui se consacre à aider non seulement les enfants, mais principalement les enfants handicapés.

C'était une jeune dame qui bouillonnait d'initiatives et qui était ouverte à toutes les couches sociales. Dans son pays d'origine comme dans son pays d'adoption, les témoignages sont foisonnants sur son altruisme et sa modestie. Indignée par les divisions de la classe politique congolaise à l'origine des guerres fratricides, elle influencera beaucoup la politique de son père, Denis Sassou-Nguesso, dans le sens du dialogue et de la réconciliation. Certains acteurs politiques exilés ont bénéficié de son concours pour regagner leur pays.

A Libreville, Edith Lucie Bongo-Ondimba va laisser deux grandes œuvres, le Complexe scolaire privé Michel Dirat (du nom de son grand-père maternel qui fut instituteur et connu dans son amour pour les enfants, allant de village en village pour les enseigner) créé en 2000 et qui réunit un collège et un lycée, et la Polyclinique El Rapha, une structure sanitaire de référence inaugurée en 2002 et dont elle a présidé le conseil d'administration jusqu'à son décès. Au plan politique, elle sera la cheville ouvrière de la création, en 2002, de l'O.p.d.a.s (Organisation des premières dames d'Afrique contre le sida) et dont elle sera la toute première présidente en exercice en 2003, et qui deviendra, en 2022, l'O.p.d.a.d (Organisation des premières dames d'Afrique pour le développement) dont Mme Antoinette Sassou-Nguesso a assuré la présidence en exercice pendant trois ans, de juillet 2019 à juillet 2022.

Plusieurs communications ont été données dans le cadre de la première édition du Cielbo, organisée par la Primature et la Felbo, à Oyo, avec la participation des dames africaines comme la Centrafricaine Catherine Samba-Panza ou l'Ivoirienne Simone Ehivet, ancienne épouse Laurent Gbagbo. Le colloque a été suivi, le lendemain jeudi 14 mars, de la journée de recueillement marquant le 15^{ème} anniversaire de la disparition d'Edith Lucie Bongo-Ondimba, sous le patronage du Président Denis Sassou-Nguesso.

Urbain NZABANI

Transport en commun

La grève suspendue, les syndicalistes ayant obtenu gain de cause

L'I.t.c.c (Intersyndicale des transporteurs en commun du Congo), que dirigent Bienvenu Mabiala, Didier Ngatsébé et Patrick Milandou, avait menacé de déclencher une grève de trois jours, du lundi 11 au mercredi 13 mars 2024, pour que leurs revendications soient satisfaites. Dans une déclaration publiée le vendredi 9 mars, l'I.t.c.c a suspendu sa grève, parce que «toutes les revendications sont satisfaites». Alors qu'on craignait une paralysie de la ville en ce début de semaine, tout est resté plutôt dans l'ordre.

Suites aux négociations avec le gouvernement de la République, l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo a obtenu la satisfaction de toutes les revendications, à savoir:

- suspension des autorisations de transport public;
- gratuité de la carte grise provisoire;
- gratuité du permis de conduire provisoire;
- suspension de la redevance sur la sécurité routière;
- suspension de la troisième plaque d'immatriculation;
- renouvellement du permis

de conduite à 35.000 F Cfa au lieu de 56.000 F Cfa. D'autres taxes seront négociées en commission avec le gouvernement. Si les transporteurs en commun ont obtenu satisfaction pour leurs revendications, il reste que les choses ne sont pas claires sur les prix du transport en commun. De manière générale, la place en bus est imposée à 250 F Cfa voire 300 F Cfa au lieu de 150 F Cfa, surtout pour les minibus qui desservent les quartiers des banlieues vers la ville. Quant aux courses dans les taxis, les prix se négocient entre

1.000 F Cfa et 2500 F Cfa. Ce sont les usagers qui sont ainsi pénalisés. Rappelons que l'I.t.c.c a justifié sa menace de grève, en posant un certain nombre de préoccupations. Selon lui, les prix de la carte grise et du billet de l'hinterland avaient été augmentés par le gouvernement, tandis qu'une troisième plaque d'immatriculation payante était exigée. En plus de cela, les transporteurs en commun devaient faire face au renouvellement du permis de conduire à 56 mille francs, dont la durée est limitée à dix ans, et au prélèvement de 500 F Cfa

sur chaque passager de l'hinterland. Bref, les syndicalistes du transport en commun avaient le sentiment que le gouvernement avait récupéré de la main gauche ce qu'il leur avait donné de la main droite.

Face à cette situation, les syndicalistes voulaient imposer une augmentation officielle des tarifs de transport en commun. Ainsi, la place en bus reviendra à 250 F Cfa au lieu de 150 F Cfa, tandis que la course en taxi passera de 1000 F à 1500 F Cfa. Ils l'avaient fait savoir au Premier ministre chef du gouvernement, dans un courrier qu'ils lui ont adressé en date du 4 mars 2024. La réaction de ce dernier a été d'aller en négociation. Ce qui a permis d'éviter la grève que les usagers des transports en commun redoutaient.

Urbain NZABANI

Commune de Brazzaville

L'Avenue Nelson Mandela officiellement inaugurée par l'ambassadeur sud-africain

Mieux vaut tard que jamais, dit l'adage. La ville de Brazzaville avait dédié une de ses avenues à l'ancien Président sud-africain, Prix Nobel de la paix et symbole mondial de la lutte pour la dignité des peuples, Nelson Mandela. Le Congo ayant compté parmi les pays africains impliqués dans la lutte contre l'Apartheid et la libération de celui qui fut alors le prisonnier le plus célèbre du monde. L'ambassadeur d'Afrique du Sud, Johnny Sexwale, a entériné cette consécration, en procédant, jeudi 22 février 2024, à l'inauguration officielle de l'Avenue Nelson Mandela, au cours d'une cérémonie pendant laquelle, fait nouveau, quatre piliers commémoratifs de Mandela, devant des fresques à l'effigie de l'illustre personnage, le long de l'avenue, ont été dévoilés. C'était en présence du député Accel Arnaud Ndinga-Makanda, conduisant la délégation du P.c.t (Parti congolais du travail), du président de la Commission nationale d'auto-évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, Alain Akouala-Atipault, de quelques membres du corps diplomatiques, des représentants des organisations internationales, des autorités municipales de la ville capitale, des représentants du et d'autres entités politico-administratives.



L'ambassadeur Johnny Sexwale et le député Accel Arnaud Ndinga-Makanda coupant le ruban symbolique.

L'inauguration officielle de l'Avenue Nelson Mandela, à Brazzaville, par l'ambassadeur sud-africain, Johnny Sexwale, au nom du gouvernement de son pays, représente une étape importante dans

Nelson Mandela était un personnage singulier sur la scène internationale; un homme d'une dignité tranquille et aux réalisations impressionnantes, un géant porté vers la justice et une inspiration humaine pratique». Il a,

lité comme Nelson Mandela, est juste une évidence». Le charisme de Mandela est évident là où le bellicisme aurait probablement réduit l'Afrique du Sud en cendres, confiée en substance. Pour la diplomate française,



Les fresques sur l'Avenue Nelson Mandela.



Photo de famille après l'inauguration de l'Avenue Nelson Mandela.

l'engagement de la municipalité de Brazzaville d'honorer et de préserver la mémoire des Africains ayant consacré leur vie à la paix et à la liberté des peuples. Située à quelques encablures de la Basilique Sainte-Anne, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, dans la zone du centre-ville, l'Avenue Nelson Mandela est «un symbole permanent de son héritage de bravoure et de sacrifice, destiné à inspirer les générations actuelles et futures».

Dans son discours, le diplomate sud-africain, Johnny Sexwale, a souligné que «le Président

également, exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple congolais, pour avoir reconnu l'une des icônes d'Afrique du Sud en la personne de Nelson Mandela, en baptisant l'une des avenues importantes de la ville capitale, Brazzaville, de son nom. «Il n'y a pas qu'en Afrique du Sud que les lieux portent le nom de Nelson Mandela. Le Congo est, aujourd'hui, un brillant exemple», a-t-il dit.

A la fin de la cérémonie, livrant ses impressions à la presse, l'ambassadeur de France, Claire Bodony, a estimé que «dédier une avenue, à une personna-



Une vue de l'Avenue Nelson Mandela à Brazzaville.

«Nelson Mandela serait extrêmement malheureux de voir ce qui se passe»

dans notre monde d'aujourd'hui où les conflits armés qu'on aurait pu éviter, sèment la mort et les destructions.

Au regard de ce qui se passe, avec ces guerres où les populations paient de lourds tributs, pour des problèmes politiques pou-

d'un visionnaire comme Mandela, qui a permis à la Nation arc-en-ciel de connaître les évolutions les plus notables, sans avoir besoin de verser le sang du peuple.

Né le 18 juillet 1918 à Mvezo, dans la Province du Cap, et mort le

de son nom clanique, qui a connu la prison inique de l'Apartheid pendant 27 ans (de 1963 à au 11 février 1990), restera à jamais dans la mémoire des peuples, comme l'un des dirigeants les plus remarquables dans la lutte contre l'oppression et la discrimination, et comme un exemple de la capacité humaine à surmonter les difficultés des hommes dans la paix et à œuvrer pour un monde plus juste et plus équitable. C'est en prison qu'est née sa conception d'une nouvelle Afrique du Sud multiraciale, démocratique et jouant un grand rôle sur la scène internationale. Il en était élu en avril 1994, comme le premier Président, à 76 ans. Il se retira après un mandat, en 1999, permettant ainsi une transition en douceur, avec l'élection de Thabo Mbéki, qui fut l'un de ses proches.

vant être résolu sans violence, il y a lieu de rappeler, sans cesse, l'héritage

5 décembre 2013 à Johannesburg, Nelson Rolihlahla Mandela, Madiba

Débat à Brazzaville sur la guerre russo-ukrainienne

Le dialogue comme unique voie de sortie pour toutes les parties impliquées

Dans un débat sur la guerre russo-ukrainienne, organisée le samedi 24 février 2024, à l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville, par l'Ambassade de France, à l'occasion du deuxième anniversaire du déclenchement de l'attaque russe sur l'Ukraine, il est ressorti que le dialogue entre les parties impliquées dans cette crise est la voie qui a le plus de chance de mettre un terme à ce conflit aux conséquences dévastatrices en Ukraine, mais également dans le reste du monde.

La date du 24 février 2022 marque le déclenchement de la guerre d'invasion menée par la Russie contre l'Ukraine. Décidée unilatéralement par le Président russe, Vladimir Poutine, sous l'appellation de «opération militaire spéciale», cette guerre est entrée, cette année, dans sa troisième année consécutive. Ce conflit en terre européenne ne peut pas laisser indifférents les pays africains dont le Congo.

Initié par l'ambassade de France, Claire Bodonyi, le débat était animé par Mermans Babounga-Ngondo, secrétaire exécutif de l'O.c.d.c (Observatoire congolais des droits des consommateurs), Didier Ngalebaye, maître de conférence de philosophie, à l'Université Marien Ngouabi, Joachim Goma Thethet, professeur titulaire d'histoire contemporaine et Stéven Modeste Yombi, docteur en



Les chercheurs avec l'ambassade de France au Congo.

droit et doctorant en philosophie, sous la modération d'Albert Mianzoukouta, directeur de publication du journal La Semaine Africaine. La conclusion du débat sur cette guerre recommande le dialogue comme solution pouvant mettre un terme à ce conflit sanglant, qui englutit des milliers de soldats et de

populations civiles de part et d'autre. Le débat a porté essentiellement sur les causes, les conséquences et les mesures de règlement du conflit, notamment comment entrevoir la voie de sortie. La projection d'un documentaire sur l'évolution de l'histoire de l'Ukraine, à travers des siècles, a été le



De g. à dr: Mermans Babounga-Ngondo, Stéven Modeste Yombi, Joachim Goma Thethet et Didier Ngalebaye.

premier élément déclencheur du débat. Les leçons tirées de ce documentaire ont montré que le peuple ukrainien mène à chaque époque de son histoire des mouvements pour son identité, jusqu'en 1991. La volonté du peuple ukrainien est non seulement de créer une Nation, mais aussi de s'appuyer sur ses partenaires extérieurs, pour son développement, au regard de son histoire. Actuellement, ce pays tient à se rattacher à l'Union européenne. Les panélistes n'ont pas hésité de dire que le problème est que cette guerre préoccupe l'ensemble des pays du monde, étant entendu qu'elle peut de-

venir le point de départ d'une guerre mondiale. Le Conseil de sécurité des Nations unies, qui est le gardien de la paix dans le monde, n'arrive pas à arrêter cette guerre entre la Russie et l'Ukraine. Pourtant, c'est le cadre de référence qui régit la société internationale d'aujourd'hui. Les effets de ce conflit se répercutent dans le monde et surtout en Afrique, sur le plan alimentaire et le renchérissement des prix de certains produits de consommation courante. Le Congo en subit les effets. Depuis 2020, il y a une tendance inflationniste qui commençait déjà à se manifester

dans les différents marchés du pays. A ce sujet, malgré les alertes adressées par la société civile au gouvernement, des réponses adéquates n'ont pas été fournies. Avec l'éclatement de la guerre le 24 février 2022, les prix des produits alimentaires ont connu une tendance à la hausse. Ainsi, le gouvernement s'est doté d'un plan de résilience, quelques mois plus tard, le 27 juin 2022.

Les conférenciers ont relevé que cette guerre s'amplifie par le fait de la peur du Président Poutine de voir l'Ukraine se rattacher à l'Union européenne et surtout à l'Otan (Organisation du traité atlantique Nord). Bien sûr, il y a des causes lointaines.

A la fin, l'ambassade Claire Bodonyi a souligné que «ce débat concerne le monde entier. Il n'y a pas une guerre qui soit entre deux parties. Il y a forcément des alliés aux uns et aux autres, les alliés ouverts et les alliés fermés. On a évoqué les intérêts économiques de l'Occident et de la Chine, puisque la Russie devient son client principal et exclusif. La Russie ne peut plus s'ouvrir sur tous les marchés comme elle avait l'habitude de le faire. L'Afrique aussi, quand elle a souhaité se rendre en Ukraine et en Russie, elle a voulu jouer aussi sa partie de première victime, en raison des importations alimentaires. Le Congo est intéressé par tout ce qui se passe dans le monde. J'ai trouvé cet échange extrêmement intéressant», a-t-elle conclu.

Martin BALOUATA-MALEKA

Fondation Privat Frédéric Ndéké

Traduire par les actes l'année 2024 consacrée à la jeunesse

Organisation apolitique, existant depuis 2007, essentiellement tournée vers les œuvres caritatives en faveur des personnes défavorisées, la Fondation Privat Frédéric Ndéké, a lancé le 24 février 2024, à Sibiti dans la Lékoumou, ensuite à Dolisie dans le Niari au sud du pays la campagne nationale dénommée «A l'écoute des jeunes». Cette campagne qui tombe à point nommé, du fait de l'institution par le président de la République l'année 2024, année de la jeunesse, s'est poursuivie mercredi 6 mars dernier à Madi-bou et à Makélékélé, respectivement, 8^{ème} et 1^{er} arrondissements de Brazzaville et s'étendra sur l'ensemble du territoire national. Entre autres objectifs poursuivis : «traduire par les actes, cette année 2024 consacrée à la jeunesse», a fait savoir le président de la Fondation Privat Frédéric Ndéké.

Devant un parterre des jeunes, en présence des chefs de quartiers et de leurs administrateurs-maires respectifs, le président de la Fondation éponyme Privat Frédéric Ndéké a reçu et répondu aux desiderata des jeunes. Au nombre de ceux-ci: la formation en informatique, mécanique, conduite automobile, coupe et couture, coiffure et décoration, maçonnerie, menuiserie, électricité, soudure, agropastorale. Si certains jeunes, après avoir décroché l'école n'ont aucun métier et mettent toute leur espoir dans la Fondation pour s'en sortir, d'autres comme Marcel et «Lumumba» habitant Makélékélé ont appris la conduite automobile, mais faute de ne pouvoir l'exercer régulièrement, «Lumumba» a perdu les réflexes et a sollicité



Le présidium

un recyclage. Le président de la Fondation le lui a promis et à la fin, s'il est jugé apte, «il sera embauché», a dit Privat Frédéric Ndéké. Et à Marcel qui donne occasionnellement un coup de main au maire de Makélékélé, il lui a été donné,

de passer un test de chauffeur. S'il s'admet au test, il sera recruté comme chauffeur permanent. Un autre jeune de Makélékélé a bénéficié, de la part du président de la Fondation d'une somme de 50000Fcf pour terminer sa



Le président de la Fondation face aux journalistes.



L'assistance.

formation en maçonnerie et peinture assistées par ordinateur. Le manque causé par le décès de son oncle qui s'occupait de sa formation a été

comblé par la Fondation. Mme Ngoulou, une jeune femme ayant à charge cinq enfants, a longtemps cherché des voies et moyens pour subvenir aux

besoins de ses enfants qu'elle élève seule, a trouvé solution à l'occasion de cette rencontre. Une adresse où elle sera embauchée lui a été donnée.

Quant au jeune Chance Bakekolo de Madi-bou, diplômé en agropastorale, le président de la Fondation a demandé de lui faire parvenir, par le biais du maire de Madi-bou, son projet agropastoral, pour étudier la possibilité de son financement. Au reste, aux jeunes de Madi-bou et Makélékélé, un registre est ouvert dans chaque siège de ces deux arrondissements, pour permettre à ceux-ci de s'inscrire et dire les métiers dans lesquels ils souhaitent se former.

Privat Frédéric Ndéké a par ailleurs, rappelé aux jeunes que son organisation n'a aucune connotation politique, elle n'est pas non plus à comparer avec la Fonction publique car ne recrute pas. Néanmoins, dans la mesure du possible, elle s'emploie à aider et à subvenir aux besoins des Congolais et même des étrangers de tout bord vivant en République du Congo. Bien que cette action coïncide avec l'institution, par le président de la République, de l'année 2024, année de la jeunesse, la campagne en cours s'inscrit plutôt dans la droite ligne du programme d'activités de l'année 2024 issu du dernier conseil d'administration, notamment en son axe 17.

Joseph MWISSI NKIENI

Gouvernance forestière

Appliquer les recommandations du Cercle d'appui à la gestion durable des forêts

Dans le cadre du Gesop (Groupe des experts de la synergie des organisations de la société civile et plateformes), l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme), en partenariat avec la R.d.p.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), a organisé, jeudi 7 mars 2024, au siège du Cercle d'appui à la gestion durable des forêts, dans la forêt de la Patte d'oie, à Brazzaville, un atelier d'échanges sur les recommandations faites à l'administration forestière entre 2021 et 2023. Sur les 80 recommandations formulées durant cette période, 30 seulement ont été prises en compte. Les participants à l'atelier ont appelé le gouvernement à appliquer intégralement les recommandations du cercle, pour contribuer efficacement à l'amélioration de la gouvernance forestière dans le pays.

Co-présidés par Christian Mounzé, coordonnateur national de la R.p.d.h et Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive par intérim de l'O.c.d.h, en présence d'Alfred Nkodia, coordonnateur du Cercle d'appui à la gestion durable des forêts, l'atelier sur la gouvernance forestière a regroupé les membres des organisations de la société civile. Il a permis de faire un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations formulées par le cercle, dans ses rapports sur l'observation indépendante dans le cadre de l'A.p.v (Accord de partenariat volontaire), signé en 2003 par le Congo avec l'Union européenne. A l'issue de l'atelier, les participants ont suggéré que le Gesop fasse un plaidoyer, afin que les recommandations de l'observation indépendante soient mises en valeur.

A titre de rappel, il faut signaler que pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts, l'Union européenne avait mis en place le plan d'action Flegt (Application des législations forestières, gouvernance et commerce). Pour mettre en œuvre ce plan, l'Union européenne avait signé des A.p.v (Accords de partenariat volontaire) avec les pays producteurs de bois. Une exigence de cet accord implique le suivi de l'application de la loi forestière à travers un mécanisme dénommé «*Observation indépendante des forêts*».

Ce mécanisme était confié au Cercle d'appui à la gestion durable des forêts, une organisation de la société civile nationale mandatée par le gouvernement. Dans la pratique, cette observation s'opère dans tous les sites d'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire national. Les rapports issus de cette observation et validés par un comité de lecture regroupant l'administration forestière, les partenaires au développement et les organisations de la société civile,



Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo et Christian Mounzé.



Les participants à la fin de la rencontre.

ne sont pas vulgarisés et ne font pas systématiquement l'objet d'un plaidoyer de la part de la société civile. Du coup, les recommandations contenues dans ces rapports ne sont pas toujours suivies d'effet. Ayant signé une convention avec l'administration forestière, le cercle n'a pas le mandat de plaider directement pour que les infractions relevées dans les sites d'exploitation forestière et consignées dans les différents rapports d'observation indépendante fassent l'objet de mesures correctives. Au regard du bilan effectué, avec les avancées réalisées en matière d'application de la loi forestière, à travers l'observation indépendante, les avantages enregistrés et les limites constatées, les participants ont formulé une stratégie de suivi des recommandations non encore prises en compte. Expliquant les défis auxquels le cercle est confron-

té, Alfred Nkodia s'est exprimé en ces termes: «*Nos rapports sont assortis de recommandations, particulièrement à l'endroit de l'administration forestière. Mais, il arrive assez souvent que les recommandations ne soient pas suivies d'effets. Au dernier comité conjoint de mise en œuvre de l'A.p.v, nous avons fait le point. Sur les 80 recommandations formulées entre 2021 et 2023, 30 seulement ont été prises en compte. Le grand défi qui se pose est que ces recommandations soient mises en exécution. Cela dépend de la volonté politique. Les opportunités existent, afin que les recommandations soient suivies d'effets.*» Pour sa part, Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo a relevé que «*l'observation indépendante des forêts est un mécanisme mis en place pour favoriser la bonne gouvernance forestière. C'est un mécanisme qui vient renforcer les mesures de*

contrôle qui sont déjà instituées par la loi. Avant, le contrôle était seulement l'apanage de l'administration. Mais, à travers le mécanisme de l'observation indépendante, la société civile a aussi la capacité de réaliser des missions de terrain, pour faire le suivi de la mise en application de la loi forestière. L'une des recommandations porte sur la non-prise en compte des obligations contenues dans le cahier des charges par les entreprises forestières, par exemple les questions sociales en ce qui concerne les obligations envers les communautés locales et les populations autochtones. C'est un aspect très important soulevé par la plupart des rapports.»

A son tour, Christian Mounzé a souligné la possibilité

de mener le plaidoyer sur les recommandations de l'observation indépendante: «*Il faut s'assurer que le cercle, qui produit ses rapports, soit capable de les vulgariser au-delà de son mandat. Après, c'est le partenariat qui se met en place entre le cercle et nos organisations, au sein du Gesop. L'idée, c'est de pouvoir suppléer le cercle, en utilisant l'ensemble des constats, l'ensemble des recommandations et l'ensemble des défis que soulève l'observation indépendante, avec l'idée d'en faire un plaidoyer auprès des parties prenantes intéressées, en particulier l'administration forestière, pour les amener à s'approprier les rapports de l'observation indépendante et les appliquer de façon que la gouvernance forestière soit améliorée.*»

Martin BALOUATA-MALEKA

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Les mois de février et de mars sont des mois martyrologes pour notre pays, le Congo. Ce sont deux mois où le sang des hommes politiques et des innocents a été abondamment versé. En février 1965, c'était le triple assassinat politique de Joseph Pouabou, premier président de la Cour suprême, Lazare Matsocota, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville, et l'abbé Anselme Mansouémé, directeur général de l'A.c.i (Agence congolaise d'information). En mars 1997, ce sont les assassinats du Président Marien Ngouabi, du vénéré Emile Cardinal Biayenda, et de l'ancien Président Alphonse Massamba-Débat.

A cette occasion, nos amis communs, Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu, sont allés passer une semaine chez les moines de la Bouenza, pour prier, pour demander pardon à Dieu pour ce sang innocent versé au Congo et conjurer les sorts et les malédictions dont les Congolais seraient victimes à la suite de ces assassinats.

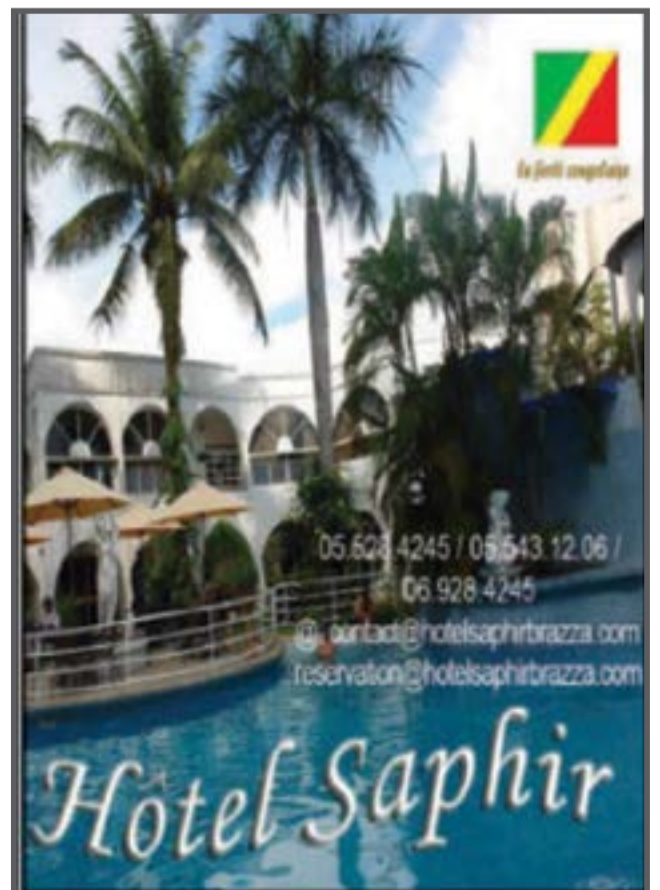
Comme ce mois de mars est marqué par le carême, temps liturgique de pénitence et de conversion qui commence le mercredi des cendres (mercredi 14 février) et qui s'achève le Jeudi-Saint, (jeudi 28 mars), Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu se sont invités et nous invitent à nous faire violence, en laissant la Parole de Dieu, comme un glaive, pénétrer nos cœurs pour en extirper tout ce qui n'est pas conforme à la vie des hommes: haine; jalousie; violence; tribalisme; égoïsme; vengeance; etc.

Mais, la Parole de Dieu ne peut nous façonner que si nous avons à cœur de traduire, dans notre vie, les vertus de l'humilité, de la persévérance, de la douceur, de l'amour des ennemis et des adversaires et, par-dessus-tout, l'esprit de sacrifice et de pardon. Car, pardonner est une action plus noble et plus rare que celle de se venger. Les hommes politiques aiment se venger, pour montrer qu'ils sont forts, inflexibles, déterminés et qu'ils ne reculent jamais. Mais, quand leur fin approche, par la force de la nature, ils ont besoin du pardon et de l'indulgence des autres.

On ne pourra pas construire une société congolaise plus juste et plus humaine, si les Congolais n'ont pas le sens du pardon. Qu'à la suite d'une sanction, il est possible de mettre le pardon. Tout Congolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tout homme politique, quel qu'il soit, doit en être pleinement conscient. Nous devons passer de la violence au dialogue, de la domination au service, du profit à la solidarité, de l'exploitation à la justice, de l'oppression à la liberté, du mensonge à la vérité.

Enfin, en ces mois de février et mars, nous avons des devoirs envers la mémoire des Présidents Marien Ngouabi, Alphonse Massamba-Débat, du vénéré Cardinal Emile Biayenda, Joseph Pouabou, Lazare Matsocota, Anselme Mansouémé, les disparus du beach, des victimes du 4 mars et de nos turpitudes fratricides, partout dans nos départements, particulièrement le Pool, les victimes d'Ikonongo et toutes les autres victimes de la bêtise congolaise. Leur héritage doit nous aider, nous Congolais, à consolider la foi dans l'unité, le travail, le progrès et dans un avenir sans tribalisme, régionalisme, exclusion, égoïsme et sans haine. Comprenez qui pourra. Aurevoir et à bientôt!

Diag-Lemba.



A.m.c (Association des médecins du Congo)

Les médecins congolais ont pu tenir leur première assemblée générale ordinaire

L'A.m.c (l'Association des médecins du Congo) a tenu, samedi 2 mars 2024, à l'auditorium de l'Hôpital spécialisé mère et enfant Blanche Gomès, à Brazzaville, son assemblée générale ordinaire, sous le patronage de son président, le prof Richard Roger Urbain Bileckot. Sur 182 membres adhérents, 55 médecins y ont participé (soit 15 de Brazzaville et 11 de Pointe-Noire). Il y a eu également des participants en ligne, notamment des médecins congolais résidents en Europe, en Afrique et à Pointe-Noire, sans oublier ceux de Brazzaville. Plusieurs points ont été abordés au cours de cette assemblée, la première depuis la création, en juin 2023, de l'A.m.c, une des structures associatives qui regroupent les médecins congolais, quel que soit le lieu où ils se trouvent.

Dans son mot d'ouverture, le prof Bileckot a déclaré que «l'assemblée générale ordinaire peut se tenir, on a besoin du quorum, lorsqu'il s'agit des délibérations, sur lesquelles les membres doivent se prononcer». Ainsi, il a présenté l'ordre du jour axé sur sept points: le rapport moral du président de l'A.m.c; le rapport du comité de suivi et d'évaluation; le rapport d'activités; le rapport financier; le rapport des commissions spécialisées; le plan de travail



Pendant l'assemblée général ordinaire des médecins.



Le prof Bileckot (à droite).

et les litiges en suspens. Dans son rapport moral, le président de l'A.m.c a présenté la vision de l'association qui consiste au développement des médecins et de leur métier. Il a évoqué les difficultés rencontrées dans la pratique de la médecine au Congo. Par la suite, le président de l'A.m.c a présenté le rapport du comité de suivi et d'évaluation, qui a été adopté avec amendements. Le point attendu à cette assemblée générale ordinaire était le rapport d'activités, présenté par le vice-président, le Dr Alain Mouanga. Il ressort de sa présentation que le rapport narratif renseigne sur les actions menées par le bureau exécutif de l'A.m.c et les commissions spécialisées, conformément à la feuille de route de l'assemblée constitutive du 11 juin 2023. Ainsi, il a rappelé les étapes convenues lors de l'assemblée générale constitutive: la mise en place de toutes les instances; la déclaration officielle de l'A.m.c; le plan de communication; la campagne d'adhésion; l'élaboration par le bureau exécutif et les commissions spé-

cialisées, d'un plan de travail; la migration progressive de la plate-forme Congo médical connecte (C.m.c) en A.m.c. Le rapport narratif s'est articulé en sept points: la mise en place de toutes les instances; la démarche de déclaration officielle de l'A.m.c; les activités du bureau exécutif; les activités des commissions spécialisées et les représentations de l'A.m.c; le plan de communication; la campagne d'adhésion et la migration progressive de la plateforme Congo médical connecte (C.m.c) en A.m.c. En rappel, du point de vue des statuts et du règlement intérieur, l'assemblée générale ordinaire entend le rapport moral du président, le rapport du comité de suivi et d'évaluation; elle approuve le rapport narratif d'activités et le rapport financier; elle adopte le plan d'action et le budget, procède à l'élection des membres du Bureau exécutif et tranche les litiges en suspens. Pour ce qui est de la mise en place de toutes les instances, mandat avait été donné au bureau exécutif pour mettre

en place les commissions spécialisées et les représentations de l'A.m.c. C'est ainsi qu'après concertation, les coordinations de Brazzaville, de Pointe-Noire, de l'Europe et de l'Afrique Australe ont été mises en place le 21 juin 2023. Les commissions spécialisées ont été mises en place le 11 juillet 2023. Leur mandat a été explicité au regard des dispositions statutaires.

La déclaration officielle et les démarches administratives

La déclaration officielle a été obtenue le 26 octobre 2023, après quatre mois de démarches laborieuses. Cette procédure a nécessité des frais d'enregistrement à la préfecture et aux impôts. Les démarches étaient jonchées d'obstacles et d'incompréhensions quelquefois intentionnellement induites par l'administration. Il s'agit, notamment, des appréhensions politiques suscitées par

la frilosité de certaines autorités à l'encontre des médecins dit «de la diaspora». Certains de ces médecins de la diaspora, très actifs dans les réseaux sociaux, étaient membres du comité préparatoire.

En dépit du partage d'informations par courrier officiel aux autorités du Ministère de la santé et de la population, et des échanges avec les cadres administratifs et des personnalités, une confusion a été malicieusement entretenue au détriment des attributions institutionnelles de l'Ordre des médecins et du Syndicat des médecins. C'est dans ce contexte que la domiciliation de l'A.m.c à l'Hôpital spécialisé mère et enfant Blanche Gomès a été annulée, sur injonction du cabinet du ministre de la santé et de la population, sans aucune explication. Pour information, la domiciliation des institutions et associations non-étatiques est usuelle dans les institutions du Ministère de la santé et de la population. Cela n'enfreint aucune réglementation. Le président ne souhaitant pas ébruier ce qui procède d'une part et pour ne pas ralentir la démarche de déclaration officielle d'autre part, a utilisé la domiciliation de l'O.n.g Santé et développement durable, en sachant que la prochaine assemblée générale décidera de la domiciliation de l'A.m.c. Le circuit administratif a connu des «turpitudes» nécessitant l'implication de certains hauts-cadres de l'administration (dossiers non-retrouvés, pièces manquantes, surenchères, absence d'informations, etc). De plus, il a fallu se conformer au modèle des statuts et de règlement intérieur de l'administration congolaise, fourni par la Préfecture de Brazzaville. Après amendements, le rapport d'activités a été adopté par acclamation. Il a été de même pour tous les points inscrits à l'ordre du jour. Par ailleurs, le plan d'action priorisait deux tâches: la solidarité et l'amélioration des conditions de travail du médecin, avec pour objectif de renforcer la gouvernance de l'association; l'organisation des formations médicales

Transport en commun

Les mesures d'accompagnement prises par le gouvernement

Dans le souci d'atténuer les effets des augmentations successives des prix du carburant, le Président de la République avait instruit le Premier ministre, chef du gouvernement et les Ministères concernés, d'évaluer l'impact de ces augmentations, tout en proposant des mesures d'accompagnement susceptibles d'en atténuer l'impact sur les populations en général et sur le panier de la ménagère en particulier. Le ministre d'Etat Firmin Ayessa avait rendu compte de ce que le gouvernement prévoit comme mesures d'accompagnement. Ainsi, dans le domaine du transport, les mesures suivantes ont été envisagées:

- « - mise en place, dans les meilleurs délais, de sociétés publiques de transport urbain à Brazzaville et Pointe-Noire, en partenariat avec des sociétés privées;
- réguler les trajets et itinéraires des bus en vue de protéger le secteur des transports privés urbains;
- suppression définitive de la taxe de roulage;
- résoudre la problématique du tarif des péages en négociant une baisse des tarifs avec la société compétente (Congolaise des Routes);
- étendre au transport fluvial les mesures prises, à savoir: réduction de 50% de la redevance annuelle d'exploitation des bateaux et des droits d'accostage; baisse de 20% des droits du trafic journalier; baisse de 50% de la contribution à la patente et de la moitié des droits de séjour à quai;
- faire respecter les procédures de délivrance du certificat médical et réexaminer les coûts de renouvellement du permis de conduire;
- réglementer le transport public des passagers sur les motocycles, en concertation avec les collectivités locales concernées. Il s'agira notamment des conditions de sécurité et d'assurance, du port de l'uniforme et d'un numéro matricule, etc;
- suppression des droits de stationnement institués par certains départements (Cuvette, Sangha);
- suppression de l'obligation de transport public instituée dans certains départements (Niari);
- faire respecter la libre-circulation des personnes et des biens aux frontières, conformément à l'acte additionnel Cemac;
- accélérer les travaux des commissions relatifs à l'optimisation du processus de sortie des conteneurs au Port autonome de Pointe-Noire (réduction du temps de passage portuaire dans le traitement des conteneurs)».

continues; la détermination de l'entrepreneuriat médical et l'établissement de la collaboration interprofessionnelle. Des délibérations ont été adoptées pour le siège de l'A.m.c, les modalités de l'assistance et de la solidarité, sur la contractualisation d'une police auprès d'un assureur, etc. Le dernier point à l'ordre du jour a révélé que le milieu des médecins n'est pas épargné des problèmes que l'on rencontre dans d'autres secteurs d'activités. En tout cas, les médecins

ont loué la modestie et la sagesse du prof Richard Roger Urbain Bileckot, qui a su régler les problèmes avec diplomatie, douceur et tact. Son savoir-faire a permis la tenue sans encombre de l'assemblée générale ordinaire de l'A.m.c et le point a été renvoyé à la prochaine assemblée générale. Entretiens, les médiateurs vont travailler, pour écouter les membres de l'association qui ont des préoccupations particulières.

Chrysostome
FOUCK ZONZEKA

Arts du spectacle

Adapter la nouvelle et le roman congolais au théâtre, pour une seconde vie

Le panneau d'affichage de la littérature congolaise dévoile une tendance des nouvelles et romans portés avec succès sur la scène du théâtre. C'est le cas du roman «Du coq à l'âne» de Benoît Moundélé-Ngollo, paru en 2002 et porté au théâtre en 2014 par Guy Stan Matingou, metteur en scène, à travers «Carnet d'un somnambule». En janvier 2015, Gilfery Ngamboulou et sa compagnie «Le Théâtre des sans voix» portait au théâtre, à l'I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville, le roman «Photo du groupe au bord du fleuve» d'Emmanuel Dongola, paru en avril 2010. De même, le roman «L'or des femmes» de Mambou Aimée Gnali, paru en juin 2017, chez Gallimard (France), a été porté au théâtre en janvier 2020 à Pointe-Noire.



Une vue des acteurs sur scène.

Adapter la nouvelle ou le roman au théâtre est une dynamique aussi vieille que la littérature. Le théâtre ne se nourrit pas seulement de sa propre création, la dramaturgie, mais aussi de l'imaginaire romantique et novellistique. Sauf que cette dynamique ne représente pas une tendance assez prononcée au sein de la littérature congolaise. Elle semble avoir connu son apogée, en faisant un regard rétrospectif, à l'époque de Sony Labou Tansi, dans les années 80, étant entendu que ce dernier était à la fois romancier, dramaturge, poète, metteur en scène, comédien et dirigeant de théâtre, à la tête de son groupe, le Rocado Zulu théâtre, créé au début de 1977. Le sociologue écrivain, Matondo Kubu Turé, se manifestera aussi dans ce sillage à la même époque, avec sa troupe de

théâtre Ngounga. Mais, cette génération qui a porté haut le flambeau du théâtre congolais, attend encore d'avoir de grands et dignes continuateurs. L'adaptation du roman «Du coq à l'âne» de Benoît Moundélé-Ngollo au théâtre a sonné comme l'émergence de cette génération. Guy Stan Matingou (58 ans), dramaturge et comédien et Gilfery Ngamboulou, secrétaire général du Cartel du théâtre congolais, sont parmi les étoiles montantes du théâtre congolais qui intègrent la dynamique de faire vivre le roman et la nouvelle à travers le théâtre. Une avancée de plus en plus forte de la littérature contemporaine congolaise dans le théâtre. C'est alors qu'un roman, un récit, des textes d'auteurs, qui n'étaient pas écrits à l'origine pour la scène, trouvent une seconde vie artistique à

travers le théâtre. L'adaptation des œuvres littéraires au théâtre, mais aussi au cinéma, est une manière de donner une seconde vie à un texte. C'est un cercle vertueux, l'une des meilleures choses qui puisse arriver à un écrivain ou à un artiste, de voir ce qu'il a écrit se multiplier autrement. Comme si une durée de vie plus longue était assurée au livre. Signalons que, même si l'adaptation de la nouvelle et du roman au théâtre peut paraître évident, il ne faut pas oublier que «l'expérience de lire un roman et de regarder une pièce de théâtre est différente», tout comme «les lecteurs et les specta-

teurs sont des personnes différentes», même s'«ils peuvent parfois coïncider». Une partie du public vient assister au spectacle, parce qu'il a aimé le livre ou au contraire, en achète un exemplaire en sortant de la salle du théâtre, pour s'immerger encore plus profondément dans l'histoire du livre. C'est ainsi que la littérature, qui concourt à l'héritage patrimonial d'un pays, accomplit sa mission d'éduquer et de communiquer des idéaux qui enrichissent notre civilisation.

Roland KOULOUNGOU

Science de la terre et de l'univers

Josammy Samba Ganga décrypte les clés pour comprendre la matière noire

La curiosité et la passion de l'écrivain-chercheur américain d'origine congolaise, Josammy Samba Ganga, pour l'astronomie l'ont emmené à créer le monde imaginaire et intrigant qu'il appelle «la planète Mostini», où convergent les fluctuations quantiques, la thermodynamique et la technologie sigma anti-gravité. Ces lois cosmiques régissent, selon lui, la formation et les réactivités de tout l'univers. L'une de ses œuvres remarquables est le livre intitulé «Mostini planet next level the world». Dans cet ouvrage passionnant et captivant, Josammy Samba Ganga, écrivain-chercheur américain d'origine congolaise, illustre l'influence des lois cosmiques dans la galaxie d'Andromède, où réside sa planète fictive. À travers ses écrits, il partage ses connaissances et ses idées sur l'univers, la gravité et l'interaction complexe des forces célestes.



Josammy Samba-Ganga.

L'écrivain-chercheur américain, Josammy Samba Ganga, qui vit à San Diego, en Californie, a trouvé son inspiration dans l'immensité du ciel nocturne, où les étoiles scintillent comme d'anciens conteurs. Enfant, il s'allongeait sur l'herbe, regardait vers le haut et s'interrogeait sur les mystères cosmiques. Les constellations murmuraient des secrets et la lune fredonnait des airs célestes. Sa fascination s'est approfondie à mesure qu'il étudiait les sciences et la littérature. L'interaction de la physique et de la poésie l'a captivé. À cela s'ajoute, la façon dont la gravité tissait des orbites et la lumière peignait les nébuleuses. Josammy s'est rendu compte que l'astronomie transcendait les équations. C'était une symphonie d'émerveillement et de curiosité.

Il a écrit ses pensées, mêlant rigueur scientifique et flair artistique. Ses écrits sont devenus des télescopes, permettant aux lecteurs de scruter les trous noirs et de chevaucher les queues des comètes. La passion de Josammy Samba Ganga a alimenté sa quête pour démêler le tissu de l'univers. Dans son odysée cosmique, l'écrivain chercheur a mis au jour des merveilles qui étirent le tissu de notre compréhension. Parmi les bijoux célestes qu'il a découverts, l'un d'eux se démarque, «une révélation qui résonne à des années-lumière: une pépinière stellaire, un berceau cosmique où naissent les étoiles. Une danse tourbillonnante de gaz et de poussière, orchestrée par la main invisible de la gravité». La-où des protoétoiles émergent de leurs cocons célestes, alimentées par la fusion nucléaire.

Par ailleurs, à côté de cette révélation fascinante, Josammy Samba Ganga découvre non seulement la naissance des étoiles, mais aussi leurs connexions cosmiques ainsi que leurs liens célestes. Notons que cette percée scientifique vient, une fois de plus, nous rappeler le fait que dans «l'immensité de l'univers cosmique, nous ne sommes pas seuls. Nous ne sommes qu'une poussière d'étoiles, tissées dans le tissu de l'univers, faisant partie d'une grande famille du monde astrale».

R.K.

Livre: «Introduction à la diaspora congolaise»

Destin Jésus Sondzo Owomeke habité par la détermination et la conviction du possible

Docteur en relations internationales de l'Université libre internationale de Belgique et résident à Bruxelles, Destin Jésus Sondzo Owomeke a publié, en février 2021, dans la Collection Kosso des Editions Okiéra, à Paris (France), un ouvrage intitulé: «Introduction à la diaspora congolaise». Dans cet ouvrage de 170 pages, divisé en trois parties et comportant dix chapitres, l'auteur, qui est conseiller à l'éveil informationnel auprès du Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, développe la problématique de la réintégration sociale de la diaspora et l'incitation au retour au pays. C'est un ouvrage qui présente une approche complète sur la diaspora congolaise.

L'ouvrage de Destin Jésus Sondzo Owomeke, qu'il avait présenté en février 2021 à Brazzaville, est le résultat d'un travail de recherche de plusieurs années qui l'avait conduit à interroger plusieurs acteurs de la diaspora congolaise, dans de nombreux pays à travers le monde. «Le choix de ce thème a été motivé, d'une part, par le fait que le mot diaspora a pris de l'ampleur, ces dernières années, au sein de la communauté congolaise et de ce fait, il est fréquemment utilisé dans les médias, discours politiques et recherches; et d'autre part, compte-tenu du rôle que jouent les Congolais de l'étranger dans le processus de développement de la République du Congo», écrit l'auteur. L'objectif du livre «est non seulement de proposer des moyens pour améliorer les re-



Destin Jésus Sondzo Owomeke.

lations entre les Congolais de l'étranger et leur pays d'origine, mais aussi de contribuer efficacement au développement du Congo, dans l'espoir de valori-

ser les compétences acquises à l'étranger et faciliter le retour et la réintégration de la diaspora».

«La protection des nationaux vivant dans les pays accrédités constitue l'une des principales missions d'une représentation diplomatique. De ce fait, assister la diaspora est une des priorités. Des ambassades font des efforts conséquents dans ce sens, mais elles font face à un grand défi, à savoir celui de rapprocher les ressortissants», soutient-il.

«En vue de mieux répondre aux attentes de cette communauté congolaise de l'étranger et de rendre plus efficace son action, le ministre des affaires étrangères a créé un département consacré aux compatriotes résidant à l'étranger. Ce département devrait adapter et mieux orienter l'assistance,

la protection, l'intégration et l'octroi des droits politiques, notamment le droit de vote», suggère-t-il. Mais à en croire certains, «ce département n'est pas vraiment efficace et n'a pas encore d'impact sur cette diaspora qui devient de plus en plus divisée, car elle s'intéresse beaucoup plus à la politique qu'au développement économique du pays, en créant des associations qui, en réalité, ne sont que des mousses».

Le livre appelle les Congolais à toujours se rapprocher des services consulaires de leur pays, lorsqu'ils s'installent dans un pays étranger. «Il est difficile, pour une ambassade, de savoir si un Congolais est arrivé dans un pays d'accueil. Il est donc fortement recommandé d'aller se faire signaler à l'ambassade et de se procurer toutes les pièces nécessaires, une fois arrivé dans un pays étranger. Beaucoup de Congolais ne le font pas. D'où le fait qu'ils sont souvent inconnus des autorités consulaires. Difficile donc d'assister les gens dont on ignore la présence», explique-t-il.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

L'HORIZON AFRICAIN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76
 E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
 Site Internet: www.lhorizonafricain.com
 Sous l'immatriculation
 108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim :Hervé EKIRONO
 Rédacteur en Chef : Chrysostome FOUCK ZONZEKA
 Secrétaire de rédaction : Clotaire DIABOUA
 Siège de la Rédaction : Hôtel Saphir (Brazzaville)
 Chef Bureau Pointe-Noire :
 Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71
 Mise en pages : Tornade

13^{èmes} Jeux africains Accra 2024

Présents dans six disciplines, les Diables-Rouges comptent déjà quatre médailles

Les 13^{èmes} Jeux africains qui ont commencé le jeudi 7 mars 2024, se poursuivent normalement à Accra, capitale du Ghana, jusqu'au samedi 23 mars. Ils ont accueilli environ 5.000 athlètes venus de tous les pays africains et qui compétissent dans 29 disciplines sportives. Ils sont aussi qualificatifs pour les 33^{èmes} Jeux olympiques de Paris (France), dans certaines disciplines. Regroupés au sein des Diables-Rouges, les athlètes congolais n'y participent qu'en six disciplines sur onze initialement prévues. Il s'agit du karaté, du badminton, du tennis de table, du football, du judo et de l'athlétisme. Ils n'ont décroché, jusque-là que quatre médailles en bronze, en karaté.

Le karaté, le tennis de table et le badminton ont terminé leurs épreuves. Le karaté a aussi clôturé sa manche, laissant les Congolais empocher 4 médailles de bronze par Abigaëlle Mbemba en kumité dames de moins de 61 kilos, Sagesse Bikouka en kumité messieurs de moins de 75 kilos, et par équipe en kumité dames et aussi en kumité messieurs. Le Congo n'a décroché aucune médaille dans les deux autres disciplines, notamment le badminton et le tennis de table. Mais, un tennisman, sorti 5^{ème}, est qualifié aux Jeux olympiques de Paris.

S'agissant du tournoi de football, les Diables-Rouges U20 ont fait une entrée moins performante à la compétition après un match nul contre le Ghana, pays hôte et le Bénin par un score de zéro but partout. Pour leur troisième match de groupe, les poulains de Clément Massamba affronteront, vendredi 15 mars, la Gambie pour tenter de décrocher leur ticket pour les demi-finales. En ce qui concerne, le judo, la compétition a débuté le mardi 12 mars au gymnase de Bukon à Accra, la capitale ghanéenne. Seulement, les six pre-



Les Diables-Rouges de football U20.



Les Diables-Rouges karaté à la fin des épreuves.

miers Diables-Rouges des moins de 50 et 60 Kg engagés dans la compétition ont été désarmés à leur première prestation. Un autre groupe des Diables-Rouges fera son entrée

en jeu le vendredi 15 mars prochain avec la catégorie supérieure de plus de 60 et 100 Kg.

Luzé Ernest BAKALA

Coupe de la ville de Brazzaville de football féminin

L'Ac Colombe a remporté le titre de la première édition

Lancée le samedi 24 février 2024, la première édition de la Coupe de la ville de Brazzaville de football féminin, qui a regroupé six équipes, a pris fin le samedi 9 mars, au Stade Alphonse Massamba-Débat, avec la victoire de l'Ac Colombe devant Galactic Excellence (3-0). Pour la troisième place de la petite finale, c'est Tula-Ka-Tula, qui a battu Rayon du Soleil (1-0). Cette journée de clôture s'est déroulée devant Emma Clesh Atipo Ngapy, deuxième vice-maire de Brazzaville, et plusieurs autorités politico-administratives de la ville.



La capitaine de l'Ac Colombe recevant le trophée des mains du vice-maire.

Pour Mbo, le coach de l'Ac Colombe, la « victoire remportée n'est que le fruit du travail. Les joueuses ont respecté les consignes données ». Il a promis, à la prochaine édition, de maintenir la position, tout en restant dans l'atmosphère du travail, « car nous avons déjà une équipe solide », a-t-il dit.

Quant au deuxième vice-maire de la ville de Brazzaville, Emma Clesh Atipo Ngapy, il a déclaré que la prochaine édition va être mieux que celle-ci. « Cette coupe féminine est organisée expressément en mars, pour commémorer la journée de la femme. La prochaine édition sera organisée en collaboration avec les administrateurs maires des arrondissements de Brazzaville », a-t-il fait savoir. Des trophées et médailles ont été octroyés aux meilleures équipes et à la meilleure buteuse de cette compétition, Princia Kololo. La rédaction de L'Horizon Africain déplore le manque de sensibilisation du public autour de cette compétition de football féminin. Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine, en espérant que l'organisation connaîtra amélioration.

LEB

Fécofoot (Fédération congolaise de football)

Le budget exercice de 2024 fixé à 2 milliards 100 millions de francs Cfa

La Fécofoot (Fédération congolaise de football) a tenu son assemblée générale ordinaire, le samedi 9 mars 2024, à Sibiti, chef-lieu du Département de la Lékoumou. Les cérémonies d'ouverture et de clôture se sont déroulées sous le patronage de Symphorien Hervé Ika, conseiller administratif et juridique du ministre en charge des sports, en présence des autorités préfectorales et municipales locales. Les travaux de l'assemblée générale ont été dirigés par Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fécofoot.

C'est avec la participation des 41 délégués représentants les ligues (venus des 12 départements du pays), les clubs de première et deuxième divisions ainsi que ceux du football féminin que s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la Fécofoot, avec 19 points à son ordre du jour. Une journée a suffi aux participants pour déceler et trouver des solutions

appropriées aux maux qui minent le football congolais, entre autres: les défaites répétitives de l'équipe nationale; le développement du football des jeunes et du football féminin; le manque de communication sur les championnats, etc. A l'issue de cette assemblée générale, plusieurs documents ont été adoptés avec amendements, comme le budget exercice 2024 qui s'élève à 2 milliards cent millions de



La photo de famille après l'assemblée générale.

francs Cfa, le rapport d'activités, le rapport financier, etc.

Dans le communiqué final lu par Symphorien Hervé Ika, l'assemblée a exhorté les membres de la Fécofoot à respecter scrupuleusement les textes réglementaires qui régissent leur discipline, le football, afin d'éviter les

situations de frustration qui surviennent souvent. Elle a adressé ses félicitations à Jean Guy Blaise Mayolas, pour son investissement personnel et la bonne gouvernance du football congolais, promettant de le soutenir sans relâche dans ses actions.

LEB

Les Diables-Rouges karaté, hommes et femmes, en médailles de bronze

En karaté, les Diables-Rouges, après avoir perdu plusieurs combats, surtout en individuels, ont finalement sauvé l'honneur, en équipes kumité (combat), mâle et féminine, en décrochant chacune, samedi 9 mars, les médailles de bronze. Les hommes se sont ainsi retrouvés derrière l'Algérie et l'Égypte qui ont pris les deux premières places. Les dames se sont retrouvées derrière le Sénégal et l'Égypte.

Après avoir remporté le combat du premier tour contre le Ghana, l'équipe kumité mâle a battu le Maroc en quart de finale, par décision de l'arbitre, avant de perdre contre le l'Égypte en demi-finale. Les Diables-Rouges ont finalement battu l'équipe angolaise, lors du combat de la troisième place, remportant ainsi la médaille de bronze.

L'équipe kumité féminine, quant à elle, a éteint l'équipe angolaise en quart de finale, après avoir réussi au premier tour. Elle s'est inclinée en demi-finale, face au Sénégal et a triomphé contre le Botswana, pour prendre la troisième place.

La jeune équipe nationale de karaté, composée entre autres, chez les hommes, de Sagesse Bikoka, David Kamba, Tahir Abdoulaye, Freddy Ampha, Felida Likibi; et pour les dames, de Noelzie Kan Fila, Abigaël Mbemba, Chrismie Makaya, Grâce Dewe et Fatia Makanga, a fièrement porté la médaille de bronze, sous les félicitations de leurs entraîneurs, Pricci Kibinza et Fiston Moussa.

Au regard de leur palmarès, les Diables-Rouges karaté n'ont cessé d'honorer les couleurs nationales, lors des compétitions africaines ainsi qu'à l'international. Espérons que le public congolais et les mordus du karaté leur réserveront un accueil chaleureux.

Céleste Exaucé SINDOUSSOULOU



**IMPULSIONS LE RYTHME DU CHANGEMENT
INVESTIR EN FAVEUR DES FEMMES
C'EST BÂTIR UN AVENIR MEILLEUR**

ACCÉLÉRONS ENSEMBLE

AVIS DE VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER



Domaine et ensemble immobilier ASIA CONGO, site ex-Ferme NZOKO

La Banque Commerciale Internationale (BCI), filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), procède à la **vente d'un ensemble immobilier, ayant anciennement appartenu à la société ASIA CONGO**, en exécution du pacte comissoire prévu dans la convention de crédit liant les parties contractantes. Cet ensemble immobilier est situé au **Quartier KINSOUNDI** (zones des anciennes usines SOTEXCO et UTS), **sis dans l'enceinte du domaine de l'ex Ferme NZOKO**, dans l'arrondissement 7 MFILOU – NGAMABA. Référence Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, entre le Terminus de KINSOUNDI et la Gare PK-MFILOU. Domaine vendu avec documents juridiques et administratifs dont Titres Fonciers par la Banque Commerciale Internationale.

Toute personne (physique ou morale) désireuse de procéder à la visite dudit site et de se porter candidate à l'acquisition de ce patrimoine immobilier mis en vente, est priée de contacter :

Banque Commerciale Internationale (BCI)

Direction Juridique et Contentieux

Avenue Amilcar CABRAL, Centre-ville, Brazzaville

Tél. : (+242) 06 735 92 07 / 06 735 93 89 / 06 735 92 32

Email : BCIdajc@bcicongo.com / CPAMBOU@bcicongo.com